



## PROCES VERBAL N° 02

**Ce PV comporte deux sections :**

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

Réunion RESTREINTE du : Mercredi 28 AOUT 2024

---

**Présents :** Madame Claudette AGERT  
Messieurs José DUARTE, Daniel SALDANA,

**Assiste :** Madame Florence PIFFARD, référente administrative

---

*Le Procès-Verbal n°01 est lu et approuvé.  
Le Procès-Verbal n° 01 est validé par la C.F.T.I.S.*

---

**PROCHAINE REUNION LE 9 SEPTEMBRE 2024**

**Glossaire :**

**C.F.T.I.S. :** Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**C.R.T.I.S. :** Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.D.T.I.S. :** Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**A.O.P. :** Arrêté d'Ouverture au Public

**A.A.C. :** Attestation Administrative de Capacité

**PV CDS :** Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

**SYN :** Terrain Synthétique



## PROCES-VERBAL N° 02

### ***SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES***

***INFOS*** : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **SUMENE – Stade LE RECODIER – NNI 303250101**

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07.07.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Courrier de la mairie du 08.07.2024,

La Commission prend note que le foncier disponible ne permet pas l'élargissement de ce terrain (contraintes des D 153 et propriété bâtie) au-delà de 60 m

**Au regard de l'élément transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 28.08.2034**

#### **VAUVERT – Stade RADELYEVITCH – NNI 303410101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15.10.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Courrier de la mairie du 01.08.2024,

La Commission prend note de l'intention du propriétaire de réaliser les travaux pour mettre la largeur du terrain à 68 m avant le 31/12/2024.

Elle précise que cet élargissement doit pouvoir conserver une largeur de 2,50m des zones de sécurité entre les lignes de but/touche et le 1° obstacle rencontré.

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2.38m et 2.40m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

**Au regard de l'élément transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau TRAVAUX T4 PN jusqu'au 31.12.2024**

### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1 Classements initiaux

**4.2 Confirmations de niveau de classement**

**4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

=====

*La Secrétaire*  
**Claudette AGERT**

*Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.*  
**Daniel SALDANA**